

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

Séance du lundi 20 mars 2023

Date de la convocation : 16/03/2023

Le lundi 20 mars 2023 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

En exercice : 19

Présents : 16

Votants: 16

Pour : 16

Contre : 0

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Excusés : Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Daniel MOLINES

Absents :

Secrétaire de séance :

Matthias CORNEVAUX

Délibération n°DE_2023_124 - Objet : PROJET d'exploitation de la carrière des Bondons

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'arrêté préfectoral n°PREF-BCPPAT-2023-017-002 du 17 janvier 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement . approfondissement d'exploitation de la carrière située au lieu-dit "Lou Chausset" sur le territoire de la commune des Bondons, par la Société Régionale de Canalisation (SREC).

L'article 7 de cet arrêté appelle les conseils municipaux visés à délibérer sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête le jeudi 23 mars.

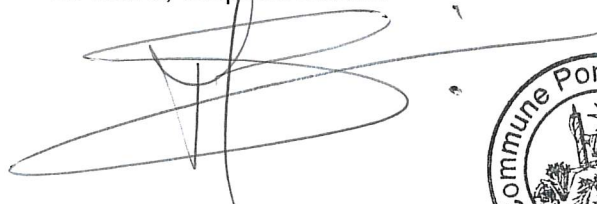
Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE ce projet

DEMANDE de transmettre cette délibération au commissaire enquêteur en charge de l'enquête.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphane Maurin



RF

Préfecture de Mende

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 18/04/2023

048-200057594-DE_2023_124-DE